

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIGALI

KIGALI, le 2 FEVRIER 1950.

N° ²¹³...../C.A.C.

Objet :
Clôture compte
Stock semences KIGALI.
Réponse au n°II7I/A.E.
du 7.I2.I949.

Annexe :
1 chèque U.I29768
de 34.685,50 frs.

261/CAC

10/2/50

RECOMMANDÉ



Monsieur l'Administrateur,

Suite à votre lettre reprise en marge, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe le chèque N°U.I29768, d'un import de 34.685,50 francs - Ce, pour liquidation des dépenses engagées par vous pour compte du territoire de KIGALI.

Il m'a été impossible de vous payer plus tôt par suite de la situation déficitaire des C.A.C. en fin d'année - Celles-ci m'avaient pas reçu le subside C.P. figurant au budget C.A.C. 1949.-

Par même courrier, je vous fais parvenir un chèque pour paiement de la facture du sieur MOHINDRA

Le tout avec les remerciements chaleureux du Territoire de KIGALI au Territoire de RUHENGARI pour l'aide si bénévole qu'il nous a apportée.

Pour l'Administrateur de Territoire en rou.
L'Administrateur Territorial Assistant,

L.R. REGNIER,

Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à RUHENGARI.

